

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 2 avril 2025

11-2025/

L'an deux mille vingt-cinq, et le 2 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, NICOLAS Gérard, SANCHEZ Séverine, SANCHEZ Valérie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry

Procurations : FOSSAERT Josiane à DUHAYER-GARBOT Yvette, MAURY Jean-François à ARMENGOL André, SCHMITT Nathalie à BLANQUEFORT Jean,

Absents : BENEZECH Claude, JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie, SAEZ José

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote distinct pour les subventions versées aux associations et autres. Il propose de subventionner les organismes suivants :

Age d'Or	Fonctionnement	600.00 €
Association sportive collègue	Fonctionnement	450.00 €
Boule Joyeuse	Fonctionnement	800.00 €
	Concours Fête	350.00 €
	Challenge Ville	350.00 €
Comité des Festivités Roujanaises	Fonctionnement	1 500.00 €
	Foire	3 000.00 €
	Festivités 14/07	1 600.00 €
	Fête locale	11 000.00 €
Dragons of the South Lotus	Fonctionnement	300.00 €
	Chasse au trésor	200.00 €
Le cri des Hérissons	Fonctionnement	300.00 €
Les Fous du Volant Roujanais	Fonctionnement	200.00 €
Foyer Rural	Fonctionnement	1 500.00 €
	Bibliothèque	1 500.00 €
Minettes roujanaises	Fonctionnement	500.00 €
Racing Club Neffiès Roujan	Fonctionnement	2 000.00 €
Randoris Club Roujan	Fonctionnement	600.00 €
Roujan Cœur de Village	Fonctionnement	500.00 €
Souvenir Français	Fonctionnement	400.00 €
Union Nationale des Combattants	Fonctionnement	400.00 €
Vélo Club Coteaux et Châteaux	Fonctionnement	400.00 €
	Débroussailleuse	100.00 €
	Rando nocturne	100.00 €
Centre Hérault	Opération brioches	120.00 €
Côtes de Thongue	GEDON	91.00 €
Association Terra Tao	Fonctionnement	50.00 €
Association sportive collègue Jaur	Fonctionnement	55.00 €
Syndicat du Terroir Pézenas	Fonctionnement	100.00 €



Monsieur le Maire propose que le versement de ces subventions soit conditionné par la présentation par les associations d'un bilan financier de leurs actions. Les subventions en vert seront versées seulement après la réalisation de la manifestation concernée et en fonction des dépenses d'animation réellement engagées pour le 14 juillet et la fête locale.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL, MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la liste des associations et organismes à subventionner ainsi que les montants proposés par monsieur le Maire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Ruhayz".